

Décision n° P 2022 - 6 en date du 2 5 MAI 2022 portant délégation de signature du président du directoire afin de récupérer du matériel volé au commissariat

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° P 2022-01 en date du 4 janvier 2022 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Décide :

ARTICLE 1er

Délégation de signature est donnée à M. Sofiane BENFADEL, responsable bureautique et digital à la direction des systèmes d'information de la Société du Grand Paris, à l'effet d'accuser remise, au nom de la Société du Grand Paris, de matériel, propriété de la Société du Grand Paris et ayant été dérobé, auprès du commissariat de police du 13ème arrondissement de Paris.

ARTICLE 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 25 MAI 2022

SOCIÉTÉ DU GRAND PARHS

Membre du directoire

Jean-François MONTEILS